

PRÉFACE

Le professeur Patrice Garant a consacré toute une vie à l'examen du droit administratif canadien et québécois et à son enseignement. Il s'est donc intéressé à la fonction et à la vie de la justice administrative, instrument essentiel de la mise en œuvre du droit administratif substantiel, et qui représente aussi souvent un point de contact critique pour les rapports entre l'administration publique et le citoyen.

L'ouvrage considérable et approfondi que publie maintenant le professeur Garant, sous le titre : *La justice invisible ou méconnue : propos sur la justice et la justice administrative*, souligne l'importance et les difficultés de la justice administrative dans le contexte particulier du droit canadien et québécois. En effet, cette justice administrative est d'une part distincte de la justice civile ordinaire, mais souvent liée à celle-ci par des rapports parfois conflictuels, découlant des relations entre le citoyen et l'administration publique. Elle représente aussi une part très large, de la justice au sens traditionnel, particulièrement dans ses activités d'adjudication proprement dites. Elle constitue ainsi un élément important de l'ensemble des institutions qui forment le système de justice du Canada et du Québec dans tous ses aspects.

Pour chaque citoyen, le recours à la justice administrative pour régler un conflit relatif à l'usage d'un logement ou à la détention d'un permis de conduire ne se distingue guère dans ses objectifs de l'appel à la justice civile pour arbitrer une querelle de voisinage ou des conflits entre des conjoints. Sous une forme ou sous une autre, il s'agit de dire et de faire le droit et de rendre justice. Cependant, le professeur Garant rappelle, à juste titre, le rôle propre de cette justice. Il souligne aussi l'autonomie de ses méthodes. Il insiste enfin sur la diversité de son rôle qui s'étend de l'adjudication de conflits à des formes d'activités se rapprochant davantage de l'exercice des fonctions réglementaires et d'établissement des politiques publiques de l'État. L'œuvre du professeur Garant fait ainsi comprendre le caractère particulier de la justice administrative. En même temps, elle analyse attentivement certaines fragilités de la justice administrative dans ses relations avec les citoyens et parfois avec l'État lui-même.

Le professeur Garant constate, à ce propos, qu'une œuvre considérable a été réalisée pour normaliser le statut de la justice administrative. Ce travail, auquel il a d'ailleurs été associé durant sa carrière, a voulu régler certains de ces problèmes. Toutefois, il constate que des conflits et des incertitudes persistent sur le statut des tribunaux et juges administratifs, sur leur indépendance et sur les moyens d'un exercice satisfaisant de la justice administrative. L'œuvre de consolidation demeure donc incomplète et se continue comme le reconnaît l'auteur.

Le professeur Garant n'omet pas non plus le rappel des questions relevant des rapports entre la justice judiciaire traditionnelle et la justice administrative. En effet, le cadre constitutionnel canadien impose des rapports souvent étroits entre l'une et l'autre de ces justices. La jurisprudence et, parfois la législation, ont fait des efforts considérables pour normaliser ces rapports afin de permettre à la justice administrative de régler les conflits dont elle est saisie, cette tâche lui demande d'ailleurs souvent d'examiner des questions juridiques complexes, touchant parfois au droit constitutionnel et à la protection des droits fondamentaux de la personne. Cet effort d'adaptation continue toujours, comme le note l'auteur.

Le livre du professeur Garant traite de questions majeures dans le droit public canadien et québécois. L'ampleur des thèmes abordés reflète la diversité de la justice administrative et le caractère souvent critique de son rôle et des sujets dont elle traite pour l'aménagement des rapports entre l'État et la société contemporaine. La conception de cette œuvre manifeste toutes les qualités d'une réflexion qui repose sur une longue expérience et une profonde et vaste culture juridique. Cette réflexion permet de mieux faire comprendre la complexité et l'importance des institutions de la justice administrative ainsi que des règles et des principes qui structurent son action dans le droit du Québec et du Canada.

Monsieur le juge Louis LeBel,
Juge à la Cour suprême du Canada